

Nos formations



Formations préparatoires et préqualifiantes

- Préparation aux concours :
Infirmier, Aide-Soignant, Auxiliaire de Puériculture
- Préqualification : Accompagnant Educatif et Social, Aide-Soignant



Formations qualifiantes

- Infirmier
- Aide-Soignant
- Auxiliaire de Puériculture
- Accompagnant Educatif et Social
- Assistant Familial
- Secrétaire Médical et Médico-Social
- + Possibilité de VAE



Formation continue

- domaine Sanitaire, Social et Médico-Social
- domaine Santé et Sécurité au Travail



Salariés et demandeurs d'emploi, faites certifier vos compétences et connaissances avec CléA (contactez nous pour plus d'information)

En savoir plus

Rendez-vous sur notre site internet > www.irfss-bfc.croix-rouge.fr

- dossiers d'inscription à télécharger en ligne ou à retirer à l'institut
- catalogue des formations disponible en ligne

Et toute notre actualité sur  www.facebook.com/irfss.bfc

Site de Vesoul

12 rue Miroudot St Ferjeux

C.S. 60273 - 70005 VESOUL CEDEX

Tél. : 03.84.75.80.44

Email : irfss.vesoul@croix-rouge.fr



Formation



PRESENTATION DE LA FORMATION

L'accompagnant Educatif et Social exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne. A ce titre, il intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de handicap, personnes âgées dépendantes (que la déficience soit physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique, résulte d'un poly-handicap ou d'un trouble de santé invalidant).

Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social. Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement et aux possibilités de mobilité professionnelle, le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités :

- Accompagnement de la vie à domicile
- Accompagnement de la vie en structure collective
- Accompagnement à l'éducation inclusive à la vie ordinaire

CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE SELECTION

Conditions d'accès :

- Avoir 17 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter aux épreuves de vérification des pré-requis.

Les épreuves :

- Epreuve écrite d'admissibilité ; durée : 1 h 30 ; une série de 10 questions d'actualité sociale
- Epreuve orale d'admission ; durée : 20 minutes ; entretien à partir d'un questionnaire ouvert, renseigné par le candidat avant l'épreuve

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité : les candidats titulaires du :

- Titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV
- Brevet d'Etudes Professionnelles « carrières sanitaires et sociales » ou « ASSP »
- Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles option services, spécialité services aux personnes
- Brevet d'Aptitudes Professionnelles d'Assistant Animateur Technicien
- Certificat d'Aptitudes Professionnelles Agricole Services en Milieu Rural
- Certificat d'Aptitudes Professionnelles Agricole Services aux Personnes et vente en Espace Rural
- Certificat d'Aptitudes Professionnelles Petite Enfance
- Certificat d'Aptitudes Professionnelles Assistant Technique en Milieu Familial ou Collectif
- Certificat Employé Familial Polyvalent suivi du Certificat de Qualification Professionnelle Assistant de Vie
- Titre professionnel d'Assistant de Vie ou d'Assistant de Vie aux Familles
- Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- Diplôme d'Etat d'Assistant Familial

Sont dispensés des épreuves d'entrée en formation : les candidats titulaires du :

- Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et social souhaitant obtenir une spécialité différente de celle acquise au titre de leur diplôme
- Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale

COUT DE LA FORMATION ET FINANCEMENT

Se renseigner auprès du site

Pour les salariés, le coût de la formation Accompagnant Educatif et Social peut être pris en charge par l'employeur ou l'organisme de formation auquel il cotise (OPCA : FONGECIF, UNIFORMATION, UNIFAF, ANFH...) dans le cadre d'un CIF (Congé Individuel de Formation) ou d'un contrat de professionnalisation. Renseignez-vous auprès de votre employeur.

Pour les non-salariés (demandeurs d'emploi...) les modalités de financement par la Région Bourgogne Franche-Comté ne sont pas encore définies pour l'année 2018/2019 (places limitées)

Possibilité de financement par l'AGEFIPH pour les travailleurs handicapés

DATES DE SELECTION

Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions	Epreuve d'admissibilité	Epreuve d'admission
3 Décembre 2018	24 Mai 2019	11 Juin 2019	Sem du 24 au 28 Juin 2019

Frais de sélection : 100 € – Affichage des résultats le 02 Juillet à 16h00

OBJECTIFS ET ORGANISATION DE LA FORMATION EN INSTITUT

La formation doit permettre au futur professionnel Accompagnant Social Educatif, dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent de :

- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne ou de l'enfant, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés

- Etablir une relation attentive de proximité, en fonction des capacités potentialités de la personne ou de l'enfant dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales)

- Soutenir et favoriser la communication et l'expression de la personne ou de l'enfant qu'elle soit verbale ou non verbale

- Participer au bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de la vie de la personne ou de l'enfant

- Contribuer à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social

- Selon son contexte, intervenir au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et inscrire son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants

- Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, le professionnel évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne ou de l'enfant

Programme

La formation théorique et pratique conduisant au diplôme d'état Accompagnant Educatif et Social se décompose en quatre domaines de formation. Elle est précédée de 14 heures de détermination de parcours et comprend également 7 heures de validation des compétences :

- DF1 : se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale : 126 heures d'enseignements socle et 14 heures d'enseignements de spécialité

- DF2 : accompagner la personne ou l'enfant au quotidien et dans la proximité : 98 heures d'enseignements socle et 63 heures d'enseignements de spécialité

- DF3 : coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés : 63 heures d'enseignements socle et 28 heures d'enseignements de spécialité

- DF4 : participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne ou de l'enfant : 70 heures d'enseignements socle et 42 heures d'enseignements de spécialité.

Calendrier

La formation comprend 1 344 heures soit :

- ✓ Enseignement théorique = 504 h
- ✓ Stages cliniques obligatoires = 840 h (24 semaines) – 35 h/semaine

Stages

Les stages s'effectuent sur 3 types de structures différentes : vie à domicile, vie en structure collective, éducation inclusive à la vie ordinaire. L'organisation des stages relève de la compétence des instituts de formation.